



Le projet Lebrun promeut la création de haies, de parcs, de bois et vergers urbains et périurbains. © D.R.

Un Belge crée la Convention internationale des droits de l'Arbre

EXCLUSIF

Détruire des forêts deviendrait un crime de guerre ou contre l'humanité : Alain Lebrun à Genève pour présenter son projet à l'Onu.

A l'heure où l'Australie brûle, où la déforestation en Amazonie vire au scandale écologique majeur et où il a rarement fait si doux un début janvier, un Belge est l'auteur d'un projet de Convention internationale des droits de l'Arbre. Ce projet, l'avocat spécialisé Alain Lebrun l'a présenté le mois passé à l'Onu, à Genève. Il l'a conçu avec trois Français auteurs d'une Déclaration universelle des droits de l'Arbre dont les articles 1 et 2 énoncent : "L'Arbre, source de vie, est un bien commun de l'humanité [...] dont dépend la vie sur la planète".

Dans ce projet de Convention internationale de protection de l'Arbre, Alain Lebrun inscrit que "la destruction volontaire de forêts primaires, de forêts de protection ou de toute autre forêt sur une superficie de plus de mille hectares constitue un crime

contre l'humanité" relevant de la Cour internationale de La Haye. Et "un crime de guerre" si la destruction volontaire de forêts "est perpétrée dans le cadre d'un conflit armé ou d'actes de terrorisme".

Le Liégeois de 61 ans a travaillé avec trois spécialistes français, Ricardo Rey, Francis Hallé qui est botaniste et grand connaisseur de la canopée équatoriale, et Christian Allié, un exploitant repenté des forêts tropicales.

Alain Lebrun se joint à eux pour proposer cette Convention internationale des droits de l'Arbre aux 193 États membres des Nations unies. Que dit cette Convention ?

En préambule, elle proclame "le rôle irremplaçable de l'arbre dans le cycle de l'eau et du carbone", "sa place cruciale pour la biodiversité" et "l'urgence vitale qu'il y a à agir". Elle affirme que "sur le plan philosophique, l'arbre est un être vivant respectable, es-

sentiel à l'homme et à l'équilibre de la planète, qui ne peut être réduit à un simple objet ou à sa seule utilité économique".

Le projet entrerait en vigueur à la signature du texte par dix États membres de l'Onu. Un comité permanent et un tribunal arbitral veilleraient à sa correcte application.

"L'arbre est un être vivant respectable, essentiel à l'homme et à l'équilibre de la planète."

Dans les deux ans, les États signataires seraient tenus d'établir un fichier des essences d'arbres indigènes.

Dans les trois ans, d'améliorer leur législation forestière eu égard au critère de durabilité de la forêt.

Dans les quatre ans, d'accroître les moyens de prévention et de lutte des incendies de forêts.

Également prévu : "Les États se doivent assistance en cas d'incendie forestier". Le projet "un peu belge" instaure un droit pour les ONG

et les citoyens œuvrant pour la protection de l'environnement, d'accéder aux informations détenues par les autorités.

Et on lit toute une série de normes de protection. Ainsi : "chaque coupe d'arbre sera subordonnée à l'obligation d'en replanter au minimum le double". "Les arbres ayant atteint l'âge de 50 ans ou dont la circonférence prise à 1 mètre de hauteur dépasse 1 mètre, ne pourront se voir coupés sans autorisation administrative préalable".

Toute violation "sera sanctionnée par la confiscation des outils et véhicules ayant servi à commettre l'infraction".

Le projet Lebrun promeut la création de haies, de parcs, de bois et vergers urbains et périurbains ; la plantation de zones tampons autour des sites industriels. Et mille autres choses comme la création de mangroves, le reboisement de terres d'élevage excédentaires, etc., pour contraindre juridiquement les États à prendre à l'international des mesures concrètes pour une planète plus verte.

Gilbert Dupont

Un début d'hiver très doux

CLIMAT

On observe déjà des papillons et des hérissons.

Pour un début janvier, la nature témoigne d'une activité inhabituelle. Les températures relativement élevées dérèglent la vie des animaux. Hier, l'IRM enregistrait 11,6 degrés, non loin du record de 12,1. Il n'a gelé à Uccle que le 29 décembre et le 1^{er} janvier. La température moyenne de ces derniers jours était de 6,3 degrés contre 3,6 pour un hiver normal.

Ce temps doux a des conséquences. "On note plus d'activité chez les animaux que lors d'un hiver plus rude", signale Sofie Versweyvel de Natuurpunt. "De nombreuses bêtes sortent déjà de leur hibernation. Cinq hérissons ont ainsi été signalés depuis le nouvel an. Il y a aussi plus de mouvement chez les insectes qui hibernent en temps normal."

Des papillons et certaines espèces de mouches ont pu être observés ainsi que des chauves-souris qui dorment en principe tout l'hiver.

Tandis que la faune se réveille, la flore demeure plutôt calme. Les noisetiers fleurissent déjà mais c'est le cas depuis plusieurs années. Les arbres fruitiers sont encore au repos. "Les bourgeons ne se développent pas. Et même si c'était le cas, ils seraient freinés par des températures plus basses à venir."

Un spécialiste en jardinage signale que l'herbe reste verte et que les roses ne perdent pas encore leurs pétales.

Et il n'y a pas de vague de froid attendue dans les prochains jours. Le météorologue David Deheunauw prévoit des températures de 8 à 9 degrés ce week-end et de 10 à 12 la semaine prochaine. "Je ne vois pas de véritable hiver avant le 20 janvier au plus tôt."

L. N.